

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 2 AVRIL 2024

Présents : M. HANON, maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, MM. DESPLAT, BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mme BOUBARNE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mmes BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. BOUNINE), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE)

Secrétaire de séance : Mme LEMBEZAT

24 – 24 - BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2024 – BUDGETS ANNEXES M57

Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, maire-adjoint :

Vu la note de présentation du budget primitif 2024 de la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne et des budgets annexes,

Vu le vote des comptes de gestion et des comptes administratifs,

Vu le vote de l'affectation des résultats,

Le détail du budget primitif figure à la fois dans le rapport de présentation détaillé et dans la maquette budgétaire ci-annexés.

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas d'utilisation de cette délégation, le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et suivants ainsi que l'article L.5217-10-4,

Vu le règlement budgétaire et financier de la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne,

Vu le rapport de présentation des budgets primitifs 2024 joint au projet de délibération,

Vu les maquettes budgétaires ci-annexées,

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil municipal d'approuver les budgets primitifs 2024 des divers budgets annexes de la commune.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver par chapitre les budgets annexes pour l'exercice 2024 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit :

BUDGET DE LA RESTAURATION M57

Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	Budget précédent	Propositions nouvelles	Total voté
011 charges générales	648 700	727 148,30	727 148,30
012 frais de personnel	770 000	575 000	575 000
65 charges de gestion	6 400	4 600	4 600
66 charges financières	2 100	600	600
67 charges exceptionnelles	200	500	500
68 provisions	13 600	23 400	23 400
023 virement	55 000	17 300	17 300
042 Opération ordre	15 000	16 500	16 500
	1 511 000	1 365 048,30	1 365 048,30
Recette de fonctionnement			
Chapitre	Budget précédent	Propositions nouvelles	Total voté
70 ventes et produits	735 000	650 000	650 000
74 dotations et subventions	750 000	700 000	700 000
75 autres produits de gestion	1 000	950	950
77 produits exceptionnels	100		
78 reprise sur provisions	24 900	13 600	13 600
002 résultat reporté		498,30	498,30
	1 511 000	1 365 048,30	1 365 048,30

Dépenses d'investissement				
Chapitre	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total voté
20 immobilisations incorporelles	10 000		10 000	10 000
21 immobilisations corporelles	33 113,72	800	30 000	30 800
16 emprunts	43 800		14 000	14 000
001 résultat reporté	32 016,35		38 050,65	38 050,65
	115 930,07	800,00	92 850,65	92 850,65
Recettes d'investissement				
Chapitre	Budget précédent		Propositions nouvelles	Total voté
10 dotations	1 110,01		200	200
1068 excédent capitalisé	27 820,06		38 850,65	38 850,65
16 emprunt	20 000		20 000	20 000
021 virement	55 000		17 300	17 300
040 Opération ordre	15 000		16 500	16 500
	118 930,07		92 850,65	92 850,65

BUDGET DE LOCATION DE BÂTIMENT M57

Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	Budget précédent	Propositions nouvelles	Total voté
011 charges générales	30 936,87	37 900	37 900
66 charges financières	9 000	6 679,69	6 679,69
67 charges exceptionnelles			
023 virement	50 000	50 000	50 000
	89 936,87	94 579,69	94 579,69
Recette de fonctionnement			
Chapitre	Budget précédent	Propositions nouvelles	Total voté
75 autres produits de gestion	51 000	50 700	50 700
002 excédent de fonctionnement reporté	38 936,87	43 879,69	43 879,69
	89 936,87	94 579,69	94 579,69

Dépenses d'investissement				
Chapitre	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total voté
20 Immobilisations incorporelles	33 900		25 000	25 000
21 Immobilisations corporelles	5 000		4 000	4 000
16 emprunts	20 000		21 000	21 000
001 déficit reporté	9 746,02		19 563,06	19 563,06
	68 646,02		69 563,06	69 563,06
Recettes d'investissement				
Chapitre	Budget précédent	Propositions nouvelles		Total voté
1068 excédent capitalisé	18 646,02	19 563,06		19 563,06
021 virement	50 000	50 000		50 000
				69 563,06

BUDGET FÊTES M57

Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	Budget précédent	Propositions nouvelles	Total voté
011 charges générales	217 730,56	215 215,54	215 215,54
012 charges de personnel	55 000	60 000	60 000
002 excédent de fonctionnement reporté			
	272 730,56	275 215,54	275 215,54
Recette de fonctionnement			
Chapitre	Budget précédent	Propositions nouvelles	Total voté
70 produit des services	95 000	92 000	92 000
73 impôts et taxes	12 000	15 500	15 500
74 dotations et subventions	160 000	160 000	160 000
75 autres produits de gestion courante	1 500	1 000	1 000
002 excédent de fonctionnement reporté	4 230,56	6 715,54	6 715,54
	272 730,56	275 215,54	275 215,54

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 25 voix pour – 7 abstentions (M. CONEJERO, Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. MELIANDE, BERGES, LABENNE, Mme MARQUEHOSSE), 1 contre (M. DELTEIL), approuve et adopte chapitre par chapitre les budgets annexes pour l'exercice 2024 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 2 avril 2024
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON



Publiée le

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 064-216404301-20240402-24DEL24-BF

